

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 18 décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 12 décembre 2024 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRÉSENTS : 31
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 33

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Lydie OLIVE a donné pouvoir à Christine SALMON, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS.

Étaient absents excusés : Christian HAURET, François REPEL.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Véronique BOUÉ, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, David PICCAND, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Josiane LECUYER, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20241218-14 : ENV_PCAET_AVENANT AU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES A LA TRANSITION ENERGETIQUE (PACTE)

Vu la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015, précisant l'obligation pour les EPCI de plus de 20 000 habitants à élaborer, à l'échelle de leur territoire, un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

Vu le décret n ° 2016-849 du 28 juin 2016 et vu l'arrêté du 4 août 2016 précisant le contenu du PCAET ;

Vu l'adoption du PCAET le 5 février 2020 par délibération du conseil communautaire de Pré-Bocage Intercom ;

Considérant que de nouvelles modalités venant consolider l'accompagnement PACTE en vue de son déploiement auprès des autres EPCI du Calvados ont été décidées par le Bureau Syndical le 5 juillet 2024, à la suite d'un bilan portant sur l'accompagnement en cours des 3 premiers territoires engagés, dont Pré-Bocage Intercom fait partie ;

Considérant que le Bureau Syndical du SDEC ENERGIE a approuvé la possibilité pour les EPCI déjà engagés de bénéficier des nouvelles dispositions par avenant à la convention en cours ;

Considérant l'avis favorable des membres de la commission Environnement réunis le 7 novembre 2024 ;

Contexte

Le PCAET a été réalisé avec l'appui du SDEC ENERGIE dans le cadre d'une convention de partenariat signée le 10 octobre 2017 et modifiée par avenant le 17 décembre 2020, portant sur l'élaboration et le suivi du PCAET jusqu'à son bilan à mi-parcours (février 2023). Cette convention a pris fin en septembre 2023.

Afin de continuer la dynamique lancée sur le territoire et de travailler en collaboration avec les communes, le SDEC ENERGIE a proposé un accompagnement complémentaire, le « Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Energétique (PACTE) ». Une nouvelle convention a, ainsi, été signée avec le SDEC ENERGIE et Pré-Bocage Intercom, et prendra fin le 15 novembre 2025.

L'objectif de cette convention vise à créer un effet d'entraînement sur le territoire, en faveur du passage à l'action et de la concrétisation des objectifs du PCAET.

L'accompagnement par le SDEC ENERGIE comprend 2 axes :

- ❖ Un appui en ingénierie en matière de planification énergétique et de sensibilisation
- ❖ Des aides financières pour les prestations de planification énergétique, d'animation territoriale et d'exemplarité de l'EPCI

Proposition d'avenant au PACTE

Pour rappel, la convention PACTE traite initialement 4 volets différents. L'avenant proposé ajoute un volet supplémentaire et modifie que certains aspects du programme, à savoir :

- Accompagnement inchangé : Volet 1 « Impulsion d'actions sur le patrimoine des collectivités »
- Accompagnement ajouté dans le cadre de l'avenant : Volet 4 « Innovation et mutualisation » relatif à l'animation de la commission consultative pour la transition énergétique.
- Accompagnement modifié :

- Le volet 2 « Contribution au suivi de la planification énergétique » est recentré sur les actions du SDEC ENERGIE et complété par la participation du SDEC ENERGIE aux instances de pilotage des actions de transition énergétique de la communauté de communes (sur demande de la communauté de communes)
- Le volet 3 « Sensibilisation des élus, agents et habitants » est renforcé :
 - 10 animations réalisées par le SDEC ENERGIE dans le cadre du projet territorial « 2050 » sont prévues à la place de 2 animations prévues initialement.
 - Un atelier de la Fabrique Energétique pourra se tenir sur le territoire, pour aborder un thème au choix de l'EPCI.
 - L'EPCI pourra faire suivre 3 fois en 3 ans l'animation l'escape Game Mission Energie à un groupe constitué d'acteurs du territoire. 2 groupes ont déjà bénéficié de cette animation.
- Volet « Aides financières » : de nouvelles actions sont éligibles et le montant d'aide est revalorisé (24 800 € de dotation globale pour 2025, pour une ou plusieurs actions, dans la limite de 80% d'aide par action).

Mise en œuvre d'une action de sensibilisation à la transition énergétique

La signature du présent avenant facilitera, notamment, la mise en place de l'exposition mobile « 2050 » à destination des élèves en cycle 3 du territoire et du grand public. Cette exposition est mobilisable sur les 3 collèges (3 semaines sur chaque site) et a pour but de faire participer les élèves concernés des écoles alentours (transport et animation financés par PBI). La prise en charge par le SDEC Energie s'élèvera alors à 80%.

Contribution financière

Les modalités convenues à l'avenant s'appliqueront à sa signature jusqu'au terme du partenariat prévu dans la convention initiale, à savoir jusqu'au 15 novembre 2025, pour un surcoût d'accompagnement de 500 € par rapport à la convention initiale, à savoir 4 000€ pour la 3^{ème} année du PACTE au lieu de 3 500€.

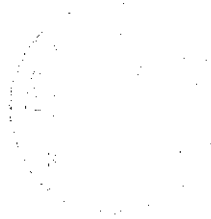
| | Bilan des contributions annuelles PACTE pour PBI |
|--------------------------------------|---|
| Contribution totale sur 3 ans | 15 000 € (au lieu de 14 500 € sans avenant) |
| Contribution année 1 | 7 500 € |
| Contribution année 2 | 3 500 € |
| Contribution année 3 | 4 000 € |

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention et tous les documents y afférents pour une mise en œuvre au 1er janvier 2025
- **DE PREVOIR** aux budgets 2025 les fonds nécessaires afin d'honorer cette convention

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY

